



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
12 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/008

Date de la convocation : 29/03/2024

Membres présents : 09

Membres en exercice : 11

Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULLAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Marie-Pierre PADULLAZZI

Absente : Dior DEMEULENAERE-SENE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CUVIER

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : CCAS

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que la Présidente habituelle pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Marie-Thérèse CUVIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Sylvie LAROCHE, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Marie-Thérèse CUVIER pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Le compte administratif 2023 s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	22 073,22	G	25 000,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	40 427,11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	37 671,33 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	22 073,22	= G+H+I+J	103 098,44
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	37 671,33	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	37 671,33	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	22 073,22	= G+I+K	65 427,11
	Section d'investissement	= B+D+F	37 671,33	= H+J+L	37 671,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	59 744,55	= G+H+I+J+K+L	103 098,44

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, **à l'unanimité**

Approuve le compte administratif 2023 du CCAS.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Marie-Thérèse CUVIER



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 25 avril 2024

Affichage : 25 avril 2024